

SUD - Inrap

MENACE DE DELOCALISATION : MOTION DE SOUTIEN DE SUD CULTURE SOLIDAIRES AUX AGENTS DU SIEGE DE L'INRAP

Dans l'idéologie de la Révision Générale des Politiques Publiques, le gouvernement dirigé par Nicolas Sarkozy a fait le choix de supprimer de nombreuses administrations et services du ministère de la Défense.

En conséquence aujourd'hui, sous la pression d'élus locaux, ce même gouvernement impose aveuglément une délocalisation de différents services ou établissements des ministères, et notamment, pour le ministère de la Culture, du siège de l'Inrap.

Sud Culture Solidaires s'oppose à ces choix dogmatiques qui bouleversent brutalement et sans aucune considération la vie professionnelle et familiale des agents.

Sud Culture Solidaires soutient la mobilisation des personnels du siège de l'Inrap et affirme qu'il appartient aux agents de définir en assemblée générale les modalités de leurs actions.

Demain, le gouvernement devra assumer tous les dégâts de sa politique inconséquente.

Sud Culture Solidaires section Inrap

Le 23 septembre 2008



DEMANDE DE PROMOTION EN RECOURS GRACIEUX, SUITE...

Une petite précision s'impose face à des questionnements au sujet de la lettre type parue dans notre dernier numéro SUD-Inrap : **il ne s'agit en aucun cas de dénoncer un collègue qui effectuerait les mêmes missions dans une catégorie supérieure.** Il suffit de constater les faits de manière générale sans citer de noms. C'est à l'administration (ou, plus tard, au tribunal) de vérifier si de tels cas existent. Le but n'est pas, bien évidemment, de dresser des agents contre d'autres, mais au contraire de rétablir une équité de traitement entre tous.

Si vous avez des questions, 2 numéros de téléphone sont à votre disposition :
06 33 11 39 64 (secrétariat) et **06 73 65 60 86** (conseiller spécial)

N'hésitez pas à nous demander conseil ou à nous prévenir si vous vous lancez dans la procédure !

Communiqué Collectif « Non à EDVIGE »

Le Collectif « Non à EDVIGE », réuni le 25 septembre, se félicite de la mobilisation citoyenne massive qui a largement contribué à faire reculer le gouvernement sur un texte liberticide. Il réaffirme son opposition au décret 2008-632 et en demande toujours l'abrogation. Le nouveau projet transmis à la CNIL ne précise pas s'il modifie, complète ou se substitue à celui de juillet. Il ne peut toutefois être qualifié de réel retour aux principes qui doivent régir le fonctionnement d'un Etat de droit.

En effet, après avoir poussé très loin les reculs en matière de respect des libertés publiques et d'atteintes aux droits démocratiques avec le décret 2008-632, le gouvernement s'estime dédouané quand il n'a pourtant reculé que très partiellement sur les aspects les plus controversés d'un texte inacceptable dans son intention comme dans sa forme. L'architecture du texte a changé et la disparition de la finalité du fichage des militants en tant que tels va apparemment plus loin que le texte même de 1991. Mais l'on retrouve toujours un mélange de finalités très différentes et les garanties se sont fortement dégradées par rapport au texte de 1991. Certains reculs partiels, comme le retrait de la vie sexuelle ou de l'état de santé, sont prétexte à avancer dans des propositions qui restent très inquiétantes au regard du texte de 1991. C'est là une stratégie aussi classique que détestable, une tactique qui ne peut pas longtemps faire illusion.

Le « droit à l'oubli » pour les mineurs, par exemple, est certes une petite avancée par rapport au texte de juillet mais il ne peut faire oublier qu'il s'agit pour la première fois de fichier des mineurs et ce sur de simples soupçons, sans l'existence du moindre délit. La défenseure des enfants s'en est d'ailleurs émue : « dans la mesure où le casier judiciaire national recense l'ensemble des condamnations des mineurs selon des modalités garantissant un accès limité à ces données et des règles d'effacement pour préserver notamment leur avenir professionnel », elle « ne voit pas l'intérêt que ces informations soient reprises dans le fichier EDVIGE ».

Quant aux données elles-mêmes, si la vie sexuelle et l'état de santé ont fort heureusement été retirées, subsistent encore les origines « raciales » ou ethniques, les opinions philosophiques, politiques ou religieuses et l'appartenance syndicale bref, tout ce qui est censé avoir été retiré avec la disparition du fichage des personnes sollicitant un mandat et qui revient ainsi en catimini.

Si la traçabilité des demandes de recueil des données offre une garantie supplémentaire par rapport au décret créant EDVIGE, le droit à l'information et le droit d'opposition restent formellement exclus, ce qui n'était pas le cas dans le texte de 1991. N'oublions pas que depuis la loi de 2004, les pouvoirs et les moyens de la CNIL ont été fortement réduits. On ne peut donc que s'interroger sur la portée et la réalité du contrôle qu'elle pourra exercer.

La notion de trouble à l'ordre public, inquiétante au regard des droits démocratique, est devenue atteinte à la sécurité publique. On pourrait penser qu'il y a là un progrès. C'est oublier que dans le texte de 1991, la formulation évoquait l'atteinte à la sûreté de l'Etat ou à la sécurité publique « par le recours ou le soutien actif apporté à la violence ». Dans sa nouvelle formulation, la première finalité ouvre un boulevard à la criminalisation du mouvement social et de l'action revendicative, tant la notion d'atteinte à la sécurité publique est floue et peut recouvrir de situations différentes. Les risques qui pèsent sur les libertés citoyennes sont réels.

Pour toutes ces raisons, le Collectif « Non à EDVIGE » appelle les citoyennes et les citoyens de ce pays, épris de liberté et attachés au respect des droits, à continuer à manifester leur attachement aux valeurs démocratiques en signant la pétition « Pour obtenir l'abandon d'EDVIGE », en organisant partout en France des collectifs locaux en vue de la mobilisation du 16 octobre prochain qui réclamera le retrait du décret EDVIGE et le refus de tout texte qui viserait à le sauvegarder sous une forme déguisée.

Le Collectif « Non à EDVIGE » appelle à l'organisation ce 16 octobre, partout en France, de rassemblements citoyens devant les préfetures pour réclamer le respect des droits démocratiques fondamentaux .

le vendredi 26 septembre 2008

DECLARATION Sur les dangers de la réforme ministérielle relative aux interventions de la société civile dans les centres de rétention administrative

La présente déclaration fait suite aux échanges des 34 organisations présentes lors de la réunion du 24 septembre 2008 organisée par ACAT-France, Amnesty International France, l'ANAFE, le Comede et la Ligue des droits de l'Homme. Elle porte sur les différents textes parus au Journal Officiel concernant la modification des conditions d'intervention des associations spécialisées dans la défense des étrangers en rétention (décret, appel d'offres)

Les organisations signataires prennent acte des engagements du ministre de l'Immigration exprimés dans ses courriers du 25 septembre adressés à différentes associations ou collectifs. Ces courriers contiennent des interprétations importantes sur certains des aspects évoqués dans notre déclaration et seront à prendre en compte dans les échanges demandés au gouvernement en vue d'une concertation pour la modification des textes parus au JO.

Créés en 1981, les centres de rétention administrative sont destinés à recevoir les étrangers qui n'ont pas le droit de séjourner sur le territoire français.

L'assistance juridique aux étrangers retenus a été jusqu'à présent assurée par une association spécialisée, la Cimade.

Les organisations signataires expriment leurs vives préoccupations concernant le contenu du décret du 22 août 2008 et de l'appel d'offres consécutif qui modifient les conditions d'intervention dans les centres de rétention administrative (CRA) quant à l'information et l'exercice des droits des étrangers

Elles redoutent que la mission telle qu'exercée jusqu'à ce jour par la Cimade auprès des étrangers retenus dans les CRA « en vue de l'exercice de leurs droits » ne soit remise en cause par ces nouvelles dispositions.

Les organisations alertent sur les points suivants :

- la réforme dénature la mission car l'assistance à l'exercice effectif des droits des personnes retenues est désormais réduite à une seule mission d'information ;
- l'émiettement de cette mission contrarie toute observation, analyse et réaction d'ensemble sur la situation prévalant dans les centres de rétention ;
- l'ouverture de cette mission par voie d'appel d'offres de marchés publics à des opérateurs autres que les associations spécialisées menace l'exercice des droits fondamentaux des personnes retenues ;
- l'exigence de neutralité, de discrétion et de confidentialité revient à entraver toute parole publique de témoignage et d'alerte sur certaines situations contraires au respect des droits fondamentaux.

Cette volonté d'entraver l'action de la société civile est d'autant plus inquiétante qu'elle intervient dans un contexte marqué par une politique du chiffre en matière d'éloignement des étrangers et les menaces contenues dans la directive « retour » adoptée par le Parlement européen.

Les signataires considèrent que, telle qu'elle est envisagée, la réforme des conditions d'intervention en rétention n'est pas acceptable.

Ils demandent au gouvernement d'y renoncer et d'engager une concertation avec l'ensemble des organisations signataires, attachées au respect des droits fondamentaux.

le lundi 29 septembre 2008

Premiers signataires : ACAT-France, ADDE, Amnesty International France, ANAFE, APSR, CASP, CCFD, CFDT, CGT, Cimade, Comede, Coordination sarthoise pour le droit d'asile, DOM'Asile, ELENA France, Emmaüs France, Fédération de l'Entraide Protestante, FSU, Ligue des droits de l'homme, GAS, Médecins du monde, Montgolfière, MRAP, association Primo Levi, RESF, Secours catholique, SOS Racisme, SSAE, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la magistrature, Union syndicale Solidaires, Toits du monde, ...

Mobilisation les 17 et 18 octobre : Contre la politique européenne néocolonialiste de l'immigration choisie

Plus de 200 organisations européennes, africaines, maghrébines, appellent à une mobilisation les 17 et 18 octobre prochains contre le projet de pacte européen sur l'immigration et l'asile et avant la conférence interministérielle euroafricaine.

Ce pacte officialise une politique sélective de l'immigration professionnelle, renforce la répression en accentuant les contrôles aux frontières et les expulsions dans les pays d'origine, et durcit les critères de regroupement familial.

Contre une Europe forteresse qui utilise l'immigration aux seuls fins des intérêts économiques des multinationales, nous répondons :

DES PONTS PAS DES MURS

Nous exigeons :

- * La liberté de circulation et d'installation pour tous.
- * La régularisation de tous les sans papiers
- * Une politique d'accueil pour les personnes étrangères qui donne accès à une citoyenneté pleine et entière
- * Le droit de vote aux résidents étrangers
- * La fermeture des centres de rétention
- * L'abolition de la double peine
- * L'abrogation des lois restreignant l'accès au travail pour les demandeurs d'asile

Une autre politique de l'immigration est possible, fondée sur une autre conception des rapports politiques et économiques Nord/Sud et sur le respect et l'égalité des droits de tous et toutes.

Vendredi 17 octobre 9h Débats à l'Espace des Congrès de Montreuil, 128 rue de Paris (M° : Mairie de Montreuil)

Samedi 18 octobre Manifestation à 13h30 à Bastille, Concert à République à partir de 16h.
le lundi 29 septembre 2008

J'envisage d'adhérer à Sud Culture Solidaires et souhaite recevoir une documentation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Filière : Sc. & Tech. Admin. Catégorie : 2 3 4 5 cdd cdi

Adresser ce coupon à Sud Culture Solidaires, section Inrap, 12 rue de Louvois 75002 Paris

Vous souhaitez en savoir plus sur SUD Culture Solidaires, son projet, ses statuts, ses tarifs d'adhésion?

Contactez-nous au 01 40 15 82 68 / 06 33 11 39 64 / fax : 01 40 15 85 99 / courriel : sud@culture.fr

www.sud-culture.org